

Agrile du frêne à Québec

**Experts et environnementalistes saluent l'intention de la Ville d'investir
pour lutter contre l'agrile du frêne**

Québec, le 18 décembre 2017 – Le Conseil régional de l'environnement - Capitale nationale (CRE - Capitale nationale) et l'Association forestière des deux rives (AF2R) saluent l'intention de la Ville de Québec d'investir pour prolonger la vie des frênes matures en santé et pour remplacer les arbres qui devront être abattus. Tel que rapporté dans un article paru dans *Le Soleil* le 14 décembre dernier, quelque 790 000 \$ seront disponibles dès 2018, et au moins 15 M \$ sur les 15 prochaines années.

« Nous sommes très heureux de constater que la Ville prend la gestion de l'agrile du frêne au sérieux. Plusieurs cas ailleurs en Amérique du Nord démontrent à quel point cet insecte peut faire des ravages, et qu'agir tôt est la meilleure façon de ralentir et d'amoindrir les dégâts. Nous offrons toute notre collaboration aux équipes impliquées dans l'élaboration du plan d'action de la Ville de Québec pour que ce plan soit le plus efficace possible pour protéger un actif d'une grande valeur : la canopée urbaine », rappelle **Frédéric Lewis, Msc. Agroforesterie et Directeur de la conservation au CRE Capitale nationale**.

Selon les propos du directeur de la division foresterie urbaine et horticulture, Michel Légaré, la Ville entend proposer une subvention aux particuliers qui voudront traiter leur(s) arbre(s). « Il s'agit là d'une excellente nouvelle. Une gestion efficace de l'agrile doit être globale. L'insecte ne fait pas la différence entre les arbres publics ou privés. En ce sens, prévoir une aide financière pour les particuliers est un élément essentiel de stratégie de lutte contre l'insecte », fait valoir **l'expert en arboriculture Jean Lamontagne, vice-président de l'AF2R**.

Rappelons que, pour ces organisations, le plan de gestion intégré actuellement développé par la Ville doit impérativement inclure le traitement préventif des frênes du domaine public et privé, la sensibilisation des citoyens, ainsi que le remplacement, le renouvellement et la diversification des essences d'arbres en milieu urbain. Par ailleurs, elles font valoir l'importance d'intégrer les plans d'action avec les municipalités voisines et organisations sur le territoire afin d'avoir une stratégie globale pour l'ensemble de la région.

« L'insecte ne fait pas non plus la différence entre un frêne de Québec ou de St-Augustin-de-Desmaures. D'où l'importance d'avoir une vision intégrée régionale », explique **l'expert en arboriculture Jean Lamontagne, vice-président de l'AF2R**. Il ajoute que : « Ce sera crucial d'être prêts à agir dès le printemps. La saison pour vacciner les arbres et dépister de nouveaux foyers est courte ».

Finalement, le CRE-Capitale nationale et l'Association forestière des deux-rives rappellent que la protection des frênes et le remplacement des arbres abattus sont essentiels à l'atteinte des objectifs de canopée promus par la Vision de l'arbre 2015-2025 de la Ville de Québec.

À propos du Conseil régional de l'environnement - Capitale nationale (CRE - Capitale nationale)

Le Conseil régional de l'environnement de la région de la Capitale nationale (CRE - Capitale nationale) est un organisme à but non lucratif qui oeuvre depuis 1989. Il regroupe des associations, des institutions et des individus ayant à cœur la défense des droits collectifs pour un environnement de qualité, particulièrement dans la région 03.

À propos de l'Association forestière des deux rives (AF2R)

Organisme de charité et à but non lucratif fondé en 1958 à la Station forestière de Duchesnay, l'Association forestière des deux rives (AF2R) a pour mission de promouvoir l'importance de l'arbre et de la forêt auprès de la population par la mise en valeur, l'éducation et la sensibilisation.

-30-

Pour information:
Marie-Eve Roy
COPTICOM
418.255.1052
mroy@copticom.ca